



COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »



Réunion du 30 mars 2023

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	3
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS.....	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES.....	24
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS ».....	26

PROJET D'AVIS

COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »
du 30 mars 2023

Avis n° 1

La crise énergétique qui a éclaté en 2022 dans le contexte de la guerre en Ukraine a fait ressortir l'importance d'un suivi fin de l'origine, des consommations et des prix des différentes sources d'énergie pour piloter les politiques publiques. Ainsi, à la suite des fortes hausses de prix de l'énergie, l'Insee a mis en œuvre en urgence fin 2022 une enquête sur l'impact prévisionnel des hausses de prix de l'électricité sur les dépenses en électricité des entreprises en 2023 dont les premiers résultats ont été publiés fin janvier 2023.

Au-delà de cette mesure d'un choc conjoncturel, la statistique publique est saisie de trois enjeux principaux : décrire précisément l'origine de nos approvisionnements et évaluer la « vulnérabilité » de la France au regard de celle-ci ; suivre plus finement la consommation d'énergie des différents acteurs économiques (ménages, entreprises, collectivités) ; suivre l'évolution des prix et mesurer son impact sur l'activité.

La commission se félicite des éclairages d'ores et déjà apportés par la statistique publique sur les données relatives à l'énergie et elle encourage l'enrichissement des dispositifs déployés pour éclairer ce contexte de crise. Dans cette perspective, la commission considère souhaitable de pérenniser la production et la diffusion des statistiques mises au point pendant la crise. Elle considère aussi que l'accès de ces données aux chercheurs doit être favorisé, dans des délais raccourcis, et qu'il est nécessaire de produire des données détaillées pour estimer au niveau sectoriel et sur le territoire la modification dans le temps des comportements de consommation et d'investissement des entreprises dans l'énergie et sa décarbonation. La commission soutiendra et suivra les initiatives visant à exploiter de nouvelles sources, qu'il s'agisse, par exemple, de rapportage par les fournisseurs ou de données issues des compteurs d'énergie, dans le respect des textes réglementaires encadrant le traitement de ces données à des fins statistiques.

COMPTRE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

- 30 mars 2023 -

Président : Gianluca OREFICE, Université Paris Dauphine

Rapporteurs : Sylvain MOREAU, directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee
Corinne PROST, cheffe du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au ministère
de l'Agriculture et de l'Alimentation

Responsable de la commission : Stéphane TAGNANI (01 87 69 57 03)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL 2023 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....	5
II.	POINT D'INFORMATION SUR L'ÉLABORATION DU PROCHAIN MOYEN TERME 2024-2028 DU CNIS.....	6
III.	LES ENJEUX DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE POUR LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....	11
IV.	ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ (AO).....	19
1.	Avec présentation.....	19
2.	Sans présentation.....	23
3.	Prolongation d'avis d'opportunité.....	23
4.	Nouvelle enquête avec avis d'opportunité donné en urgence.....	23

Liste des participants

ASTIER	Nicolas	École d'économie de Paris et École des Ponts
ATTAL-TOUBERT	Ketty	Ministère de l'Économie - Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE)
BACH	Laurent	ESSEC et Institut des politiques publiques
BEN HASSINE	Haitem	France Stratégie
BOSQUET	Laurence	INSEE - Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
BUFFARD	Pauline	Insee
CANCEL	Sébastien	CNIS
CHAMBAZ	Christine	INSEE - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
CLAQUIN	Flora	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire - SSP
DUSSERT	Jean-Baptiste	Ubiquis
DUTRONC-POSTEL	Paul	Institut des politiques publiques
FONS	Marie-Amélie	CNIS
FRANCOZ	Dominique	CNIS
GANCHOU	Nina	MEFSIN - DGT
GARABIGE	Alexandra	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
GELY	Alain	Confédération générale du travail (CGT)
GOLFIER	Cécile	Banque de France - DSMF
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	CNIS
JACQUOT	Alain	Insee
LEO	Benjamin	Comité national routier
MAUREL	Françoise	CNIS
MESQUI	Bérengère	Commissariat général au développement durable
MOREAU	Sylvain	INSEE - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
OREFICE	Gianluca	Université Paris Dauphine
PENTINAT	Benoît	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - SDES
PIETRZYK	Nicolas	Ministère de la Culture
POILON	Gwenaëlle	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
PROST	Corinne	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire - SSP
RAHARIVOHITRA	Désiré	Fédération des industries mécaniques
STUDER	Nicolas	Insee
TAGNANI	Stéphane	CNIS
VALENTINO	Julien	INSEE - Direction des études et des synthèses économiques (DESE)
VESSILLIER	Delphine	Fédération nationale du bâtiment

La séance est ouverte à 14 heures 35, sous la présidence de Gianluca OREFICE.

INTRODUCTION

Gianluca OREFICE, Université Paris Dauphine

Je vous souhaite la bienvenue à cette commission. Je vous prie de m'excuser de me joindre à cette séance par visioconférence. J'espère être parmi vous en présentiel la prochaine fois. Je remercie le secrétariat général du Cnis pour le travail accompli. L'ordre du jour est aujourd'hui plutôt chargé.

I. PRÉSENTATION DU PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAIL 2023 DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Sylvain MOREAU, Insee

L'intégralité du règlement européen EBS (*European Business Statistics*), auparavant FRIBS (*Framework Regulation Integrating Business Statistics*) sera entièrement mis en œuvre au niveau national en 2023. Les principaux ajustements concernent l'enquête OFATS (*Outward Foreign Affiliates Statistics*), sur l'activité des filiales étrangères des groupes français. Un certain nombre de formats des données structurelles devaient notamment évoluer pour en faciliter la diffusion.

Les changements les plus importants concernent la démographie d'entreprises. Des indicateurs conjoncturels existaient depuis très longtemps. Sont venus s'y adjoindre des indicateurs structurels en utilisant le concept d'entreprises au sens de la LME (loi de modernisation de l'économie).

Il convient surtout de s'attarder sur l'opérationnalité du recueil des données douanières. La France collecte à la fois ses imports et ses exports. Depuis 2022, sous le pilotage d'Eurostat, ont été mis en place des échanges de micro-données entre les États membres de l'Union européenne sur leurs flux d'expéditions vers les autres États membres. Ces données doivent permettre d'analyser les asymétries existant entre les flux d'introduction d'une part et les flux miroir d'expédition des pays partenaires. À terme, la collecte des flux d'introduction pourrait éventuellement être remplacée par l'utilisation de ces flux miroirs. Cette approche permettra d'avoir une meilleure visibilité sur l'origine des produits, notamment éviter que 60 % des importations françaises viennent de Belgique.

Même si le règlement européen est opérationnel dans les pays membres depuis peu, des réflexions sur ses évolutions possibles ont déjà été engagées au niveau d'Eurostat. Non seulement la situation et le recueil des données doivent évoluer de concert, mais les crises sanitaires et énergétiques intervenues depuis n'étaient aucunement envisagées lors des premières discussions.

Les demandes européennes visent à :

- **mieux connaître les chaînes de valeur** : l'enquête optionnelle CAM (chaînes d'activités mondiales), réalisée à 23 reprises, sera obligatoire dès 2025 ;
- **répondre aux besoins nés de la crise ukrainienne** : les systèmes productifs sont principalement concernés par les intrants et par la crise énergétique ;
- **prendre en compte les données extra-financières** : la démarche permettre de mieux répondre au *Green Deal* européen. Un certain nombre de reportages seront dorénavant obligatoires pour les sociétés de plus de 150 salariés ;
- **dresser un bilan de la collecte des données TIC et CIS** : les questionnaires auxquels doivent répondre les entreprises sont très complexes et peu exploitables. Ils devraient évoluer dans les années à venir.

La déclinaison française des règlements européens concerne :

- **la connaissance des intrants et des chaînes de valeur** : outre l'extension de l'enquête CAM en 2025, nous travaillons à l'instauration d'enquêtes sur des filières. Des travaux existent déjà pour la filière aéronautique et spatiale. Une démarche semblable sera engagée pour la filière automobile, spécialement dans le contexte du manque intrants et de l'électrification des véhicules. Nous avons

aussi fait évoluer l'EACEI (Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie) de façon à prendre en compte les problématiques de prix et de disponibilité de l'énergie. Le ministère des Armées a développé un suivi de la consommation d'énergie des entreprises de la Défense. En parallèle, nous travaillons sur l'évolution et la simplification des systèmes de production de données annuelles. Un des objectifs est de pouvoir à terme disposer de données extra-financières au niveau microéconomique ;

- **l'évolution de l'offre de données** : la Direction générale des entreprises (DGE) livrait depuis longtemps les données relatives au tourisme. Elle s'est désinvestie de ce domaine. L'Insee la remplacera en fournissant un ensemble de données sur la totalité des dimensions des activités touristiques. Les délais de diffusion de l'IPI (Indice de la production industrielle) se sont sensiblement réduits depuis un an. Nous travaillons en parallèle à une diminution des délais de diffusion des indicateurs de court terme tels les ICA (Indices de chiffre d'affaires). Le Service des données et études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique va enrichir son offre sur la mobilité et le parc de véhicules. La connaissance des transports de marchandises doit aussi être améliorée en prenant mieux en compte les modalités ferroviaires et maritimes. Enfin, une analyse de la vulnérabilité des approvisionnements français doit être menée, spécialement sur le plan énergétique ;
- **l'évolution des sources de données et des processus statistiques** : la crise sanitaire nous a fourni l'opportunité de travailler sur les transactions de cartes bancaires. Ces données sont très utiles pour les analyses conjoncturelles, pour les indicateurs de court terme et pour les travaux régionaux, par exemple l'activité de l'hôtellerie. Nous travaillons aussi sur la prise en compte des comptes sociaux pour les activités de profilage des entreprises, notamment l'automatisation de la lecture des comptes sociaux. Enfin, nous œuvrons, à la suite des crises sanitaires et énergétiques, à l'amélioration de la qualité des processus de production des indicateurs de court terme ;
- **l'agriculture et les IAA (industries agroalimentaires)** : à la suite du groupe de travail du Cnis sur les usages des produits phytopharmaceutiques, des travaux vont être menés sur les données contenues dans les logiciels de gestion parcellaire.

Corinne PROST, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire - SSP

Une séance plénière du groupe de travail sur les produits phytopharmaceutiques est prévue le 13 avril avec une présentation du rapport intermédiaire.

L'appariement des données du recensement agricole avec les données fiscales et sociales doit permettre d'avoir une mesure plus fine des revenus des ménages agricoles en fonction des caractéristiques des différentes exploitations.

Enfin, une refonte des séries de production laitière donnera lieu à une publication début mars.

Sylvain MOREAU, Insee

Un important travail de rebasage des comptes est actuellement à l'œuvre. Il doit s'achever à l'été 2023. Il occupe une grande partie des agents de l'Insee et des SSM (services statistiques ministériels). Les indices de prix et les indicateurs de court terme sont également concernés pour une mise en œuvre en 2024.

- **le changement de nomenclature** : d'une part, il conduira à une déclinaison française de la Nace (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne). Un groupe de travail du Cnis rendra ses conclusions en mai pour une décision fin 2023. D'autre part, il faudra ensuite mettre en œuvre cette nouvelle nomenclature. Une mission a été dépêchée au sein de la statistique publique relevant de la DSE (Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee). Nous sommes en train de lister les opérations concernées et d'établir un calendrier. Une communication devra aussi être délivrée aux acteurs externes à la statistique publique.

II. POINT D'INFORMATION SUR L'ÉLABORATION DU PROCHAIN MOYEN TERME 2024-2028 DU CNIS

Dominique FRANCOZ, Cnis

Je suis chargée de rédiger le prochain programme de moyen terme du Cnis pour la période 2024-2028. Un premier bilan des avis a été dressé. J'ai aussi eu l'opportunité de rencontrer la plupart des services producteurs. Je commence maintenant à consulter les utilisateurs des statistiques.

Une consultation publique figure aussi sur le site du Cnis. Pour l'instant, nous avons reçu 130 réponses, dont environ 120 sont utilisables. Malheureusement, les demandes qui émanent de la consultation concernent surtout les statistiques démographiques et sociales, peu les statistiques liées aux entreprises.

Je vais à présent passer en revue les différents avis afin de voir ce qui a été fait et déterminer quels sujets mériteraient de figurer dans le prochain moyen terme.

Les deux premiers avis sont liés.

Avis 1 : Développer l'observation de la mondialisation

Avis 2 : Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises

Une commission concernant ces deux thèmes s'est réunie en 2019. Des travaux ont été menés en 2020 sur l'interopérabilité des répertoires nationaux et européens. L'Observatoire économique de la Défense (OED) et le Département Synthèses sectorielles (DSS) ont procédé à des publications. Ce dernier a notamment fait paraître une étude sur *L'internationalisation des industries alimentaires françaises*. L'enquête sur les chaînes d'activités mondiales a également été lancée en 2021.

Avis 3 : Suivre l'évolution de la mesure des flux d'échange de biens et services (B&S)

Une présentation pour avis d'opportunité (AO) des enquêtes du Département des statistiques et études du commerce extérieur (DSECE) prévues dans le cadre du nouveau règlement EBS (*European Business Statistics*) est intervenue. L'EMEBI (enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intracommunautaires) est venue remplacer les remontées administratives.

Comme l'indiquait Sylvain Moreau, le règlement EBS va être généralisé pour l'ensemble des statistiques concernées. En 2023, le SSM Commerce extérieur (DSECE) publiera une étude sur les données miroirs (asymétries) avec les pays européens partenaires.

Avis 4 : Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique

Plusieurs commissions ont traité de ce sujet. Un groupe de travail sur la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises s'était constitué en 2019. Un certain nombre de travaux ont été réalisés entre 2019 et 2022 pour la collecte et la diffusion de la nouvelle définition des entreprises. Un bilan doit en être dressé à présent.

Avis 5 : Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises

La commission de 2021 portait à la fois sur les avis 4 et 5. Au second semestre de cette même année, une autre commission a recommandé de décomposer la production de données d'enquêtes selon la taille. Parmi les travaux, citons le rapport de 2020 de l'Inspection générale de l'Insee sur la production et la diffusion des statistiques structurelles d'entreprises. Les travaux de refonte de la nomenclature contribuent aussi à répondre à cet avis.

Avis 7 : Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises

Une commission en 2021 s'est intéressée à l'utilisation des données de caisse pour remplacer l'Emagsa (enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires). Cette même année, une convention de partenariat a été signée pour la mobilisation des données de haute fréquence du GIE cartes bancaires. La dématérialisation de la collecte de l'enquête de fréquentation touristique (EFT) est aussi intervenue. En outre, l'Insee a initié le projet Nosica.

Avis 8 : Mieux appréhender et mesurer le périmètre de l'économie numérique

Une commission s'est réunie l'an dernier sur ce sujet de l'observation de l'économie numérique par la statistique d'entreprise. Un ouvrage de la collection « Insee Références » traitait aussi en 2019 de *L'économie et la société à l'ère du numérique*. Par ailleurs, la nouvelle nomenclature Nace, dans sa déclinaison française, va prendre en compte les nouveaux métiers liés à l'économie numérique.

Avis 6 : Affiner la mesure de l'innovation et de la R&D

Une commission a traité de la mobilisation des données sur la R&D et l'innovation. L'année 2020 a donné lieu à l'introduction du concept d'entreprise dans les enquêtes TIC et CIS.

Avis 9 : Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire

Aucune commission n'a traité du sujet. En revanche, l'Insee a réalisé une étude sur l'économie sociale et solidaire en 2022, sachant qu'elle mène aussi une enquête auprès des associations.

Avis 11 : Approfondir la connaissance des pratiques agricoles

La commission du second semestre, à laquelle faisait référence Corinne Prost, portait sur le sujet. Un groupe de travail du Cnis sur les produits phytopharmaceutiques a été mis en place. Le SSP a aussi mené une série d'enquêtes sur les pratiques culturelles dans différents domaines.

Avis 10 : Développer l'observation et l'analyse des pratiques environnementales et sociales des entreprises

Une commission de 2020 traitait du sujet. Elle recommandait la mise en place d'un groupe de travail sur la mesure des émissions de gaz à effet de serre. Cette problématique ne concernait pas seulement l'Insee, mais aussi le SDES. Ce dernier a réalisé un assez grand nombre de travaux sur le sujet.

L'Insee dispose d'une enquête déchets qui inclut un volet européen sur le gaspillage alimentaire. En 2022, l'ouvrage de la collection « Insee Références » sur *Les entreprises en France* comportait un article intitulé « Investissements de l'industrie pour protéger l'environnement ».

Dans chaque commission, je me suis interrogée sur l'impact de la crise sanitaire sur les travaux du Cnis. Une enquête sur l'impact de la crise sur l'organisation et l'économie des entreprises a été menée par l'Insee en 2020. La crise a peut-être aussi accéléré l'accès à de nouvelles sources de données, notamment les transactions bancaires.

Je vous invite à présent à prendre la parole pour nous indiquer quels avis, selon vous, méritent d'être poursuivis dans le prochain moyen terme. Qu'elles sont aussi selon vous, les thématiques qui devraient y figurer ? D'ici à la commission de l'automne, nous travaillerons sur les avis et vous proposerons une rédaction en septembre-octobre.

Paul DUTRONC-POSTEL, Institut des politiques publiques

Quelles sont les perspectives de mise à disposition des données de la base relative aux véhicules ? Sa disponibilité sur le CASD (Centre d'accès sécurisé aux données) permettrait notamment d'interconnecter ces informations.

Benoît PENTINAT, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – SDES

Je suis chargé de ce répertoire statistique des véhicules routiers. Nous avons récemment commencé à nouer des conventions avec certains organismes de recherche. L'accès à ces données n'est pas très aisé pour l'instant puisqu'elles ne sont pas intégrées au CASD. Nous allons essayer de travailler sur cette mise à disposition.

D'autres travaux vont permettre d'enrichir ces données d'immatriculations de véhicules avec des informations sur les profils des ménages par le biais du CSNS (code statistique non signifiant) et du programme Fidéli. Pour le moment, la mise à disposition sur le CASD concerne davantage le parc de véhicules établi à partir du SIV (Système d'immatriculation des véhicules) et des contrôles techniques.

Nous devons ensuite voir comment aller plus loin en termes de mise à disposition. La convention actuelle entre l'Insee et Fidéli ne permet pas forcément d'aller plus loin.

Gianluca OREFICE, Université Paris Dauphine

Sylvain Moreau a mentionné une base de données sur les importations qui va connaître des améliorations, en particulier une meilleure connaissance du pays d'origine. Comment ce progrès sera-t-il possible ? Quand ces données seront-elles mises à disposition ?

Ketty ATTAL-TOUBERT, Ministère de l'Économie – Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) - Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE)

Depuis janvier 2022, la déclaration d'échanges de biens sur le champ des échanges intra-européens est remplacée par l'enquête EMEBI (enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intra-UE). Comme la déclaration d'échanges de biens, elle permet de collecter le pays d'origine des importations. S'agissant des échanges extra-européens, la déclaration de dédouanement comporte également le pays d'origine des importations.

Nous ne parvenons toutefois pas à connaître le pays d'origine pour un certain nombre de produits. Tel est notamment le cas pour l'électricité et le gaz gazeux, car les données dont nous disposons sont collectées à la frontière, au niveau des gazoducs ou des réseaux d'électricité.

Par ailleurs, dans la perspective évoquée par Sylvain Moreau, du remplacement de la collecte de données sur les importations par les données « miroir » relatives aux exportations par nos fournisseurs, nous demandons dans l'EMEBI que les données relatives aux exports mentionnent le pays d'origine des exportations (nouvelle variable introduite dans l'enquête EMEBI et qui n'existait pas dans la déclaration d'échanges de biens).

Gianluca OREFICE, Université Paris Dauphine

Telle était bien ma question. J'ai en effet été sollicité, à la suite de la crise actuelle, sur l'importation du gaz. Je sais qu'il est quasiment impossible d'en connaître l'origine.

Je vous propose à présent d'échanger sur le prochain moyen terme. Comme je l'ai déjà indiqué à Dominique Francoz, un sujet d'importance me paraît être l'impact du télétravail sur les entreprises. La Covid a bien évidemment changé l'organisation et la façon de travailler des entreprises. Or toute évolution en la matière a des répercussions sur les performances des sociétés.

Laurent BACH, Essec et Institut des politiques publiques

De nouvelles sources sur le contrôle des entreprises voient le jour, notamment sur les bénéficiaires effectifs des entreprises. Elles permettent de repérer, de manière beaucoup plus « lointaine », quels acteurs contrôlent véritablement les entreprises du territoire français.

Dans quelle mesure ces informations seront-elles mises en ligne avec le dispositif Lifi (liaisons financières), qui fait lui-même appel à des sources fiscales, mais distinctes des bénéficiaires effectifs ? Quels sont les projets de lien entre ces différentes sources fiscales : l'enquête Lifi et les bénéficiaires effectifs ?

Sylvain MOREAU, Insee

Concernant le système d'information Lifi, il n'existe pas de projet en tant que tel. Quand je parlais d'une réingénierie complexe, je visais précisément à accueillir beaucoup plus aisément ce genre de sources et à les mettre à disposition au niveau individuel.

Un projet très intéressant de la DGFIP consiste également dans la facturation électronique. Elle permettra pour chaque transaction les identités de l'acheteur et du vendeur. D'ici trois à quatre ans, ce dispositif constituera une source extrêmement importante, à laquelle nous aurons probablement accès.

Gianluca OREFICE, Université Paris Dauphine

Une idée de sujet me vient à l'esprit. Je veux parler de la « transformation énergétique », c'est-à-dire l'adaptation par les entreprises de la manière dont elles produisent et consomment de l'énergie.

Quelques éléments figurent dans l'enquête Antipol (enquête sur les investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement), mais ne sont pas totalement satisfaisants. Nous avons véritablement besoin de savoir quels investissements spécifiques elles réalisent pour réduire leurs émissions. Peut-être s'agit-il d'ailleurs d'un sujet « inter-commissions » ?

Sylvain MOREAU, Insee

Pourquoi Antipol ne permet-elle pas d'apporter des réponses à cette question ?

Gianluca OREFICE, Université Paris Dauphine

Parce que cette enquête, à ma connaissance, ne fait état que de l'investissement monétaire. Or il serait intéressant de savoir quelle est la nature desdits investissements : s'ils portent sur des machines, sur un changement de processus, etc.

Sylvain MOREAU, Insee

On peut imaginer que le questionnaire évolue en fonction des demandes des utilisateurs. Il faudrait que nous en discutions. Cette année, nous avons introduit un module sur l'adaptation des entreprises, mais en reprenant ce qui vous sera prochainement présenté sur l'enquête de conjoncture. Nous affinerons ensuite les questions.

Gianluca OREFICE, Université Paris Dauphine

Très bien, je n'étais pas informé de ce développement.

Dominique FRANCOZ, Cnis

Au niveau de l'ensemble des producteurs, un certain nombre de thématiques sont ressorties comme fédératrices. Elles ne concernent pas nécessairement la sphère entrepreneuriale, si ce n'est la transition énergétique.

Une deuxième thématique ne s'inscrit pas dans cette dimension. Je veux parler des inégalités. Une troisième thématique concerne les territoires. Elle pourrait être déclinée au niveau de la commission des entreprises. Ce matin, nous avons rencontré des utilisateurs qui nous suggéraient de travailler sur les dividendes.

Gianluca OREFICE, Université Paris Dauphine

Les dividendes sont un sujet délicat.

Dominique FRANCOZ, Cnis

Ils auraient aussi souhaité travailler sur les groupes. Cette réflexion s'inscrit dans le même ordre d'idée que ce que vous mentionniez sur le contrôle.

Gianluca OREFICE, Université Paris Dauphine

Les inégalités constituent à mon avis un vrai sujet. Il concerne bien évidemment la commission travail, mais aussi la commission des entreprises. Dans le modèle économie à la source de toutes les inégalités, il y a bien évidemment les entreprises. La thématique des entreprises et de la structure de marché est aussi fondamentale pour comprendre les inégalités.

Concernant les dividendes, si vous estimez possible d'obtenir un jour des données sur cet aspect, je suis prêt à considérer cette piste de recherche. Encore une fois, le sujet me paraît néanmoins délicat.

Laurent BACH, Essec et Institut des politiques publiques

L'Institut des politiques publiques, dont je suis membre, a rédigé de nombreux rapports, pour le Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité du capital, sur les dividendes et sur l'ISF. Il est évident que les données des entreprises sont essentielles pour comprendre les inégalités de patrimoine.

S'agissant des dividendes, notre connaissance de la distribution de ces derniers est très parcellaire. Nous savons que les entreprises cotées paient environ 70 milliards d'euros de dividendes, un chiffre largement relayé par les médias. Cependant, l'examen dans la comptabilité nationale de ce que reçoivent les ménages montre que ce chiffre est alors réduit à 20 milliards d'euros.

Il existe donc un véritable manque de connaissance de la « plomberie » des dividendes, de la façon dont ils sont distribués, des acteurs qui en bénéficient, etc. Il y a ainsi un véritable souci de connaissance de la « plomberie » des dividendes, c'est-à-dire où sont distribués, à quels acteurs, à quels agents de l'économie ?

Des déclarations sont reçues chaque mois par la DGFIP quand les contribuables remplissent le formulaire 2777. Ces données pourraient être utilisées à terme pour mieux saisir le sujet, mais ne sont malheureusement pas accessibles aux chercheurs à l'heure actuelle.

Quoi qu'il en soit, nombre de données sur les entreprises permettraient de traiter du sujet des inégalités. La problématique des bénéficiaires effectifs a une incidence *in fine* sur toutes ces questions.

Sylvain MOREAU, Insee

Nous devons aussi observer comment le système d'information de la DGFIP évoluera à la suite de la mise en place de la facturation électronique. L'impact sur les données mises à disposition sera considérable.

Laurent BACH, Essec et Institut des politiques publiques

Cette facturation électronique ne concernerait-elle que les paiements pour des échanges de biens et de services ou également les paiements de dividendes effectués par des établissements ?

Sylvain MOREAU, Insee

D'après ce que j'ai compris, elle ne portera que sur les biens et services.

Laurent BACH, Essec et Institut des politiques publiques

D'accord.

Haithem BEN HASSINE, France Stratégie

Peut-on avoir une idée de la nature des questions posées aux entreprises sur leur adaptation à la crise énergétique ? Apparemment, les dernières versions comprennent des interrogations particulières qui ne figuraient pas dans les anciennes enquêtes.

Sylvain MOREAU, Insee

Nous allons aborder la question dans un instant.

III. LES ENJEUX DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE POUR LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Sylvain MOREAU, Insee

En 2022, l'Insee et l'ensemble de la statistique publique ont constaté une très forte augmentation des prix de l'énergie, alors que ceux-ci n'avaient pas constitué un sujet pendant vingt ans. Ils ont au moins doublé, parfois beaucoup plus.

Les cabinets ministériels et un certain nombre d'acteurs publics nous ont en conséquence adressé des questions. Ils nous ont demandé d'examiner en détail les statistiques à disposition, voire de mettre en place d'autres vecteurs de collecte de données qui n'existaient pas jusqu'à présent.

Nous avons déjà livré cette présentation en décembre dans le cadre d'une autre instance. Des évolutions sont intervenues depuis. Nous allons vous présenter les travaux accomplis, les questions restant pendantes, et comment envisager les questions dans les mois et les années à venir.

Quels sont les enjeux ? L'évolution des prix a un fort impact sur l'ensemble du système productif, mais aussi sur les ménages et les collectivités. Jusqu'à fin 2022, nous n'observions pas de grandes évolutions. La commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les approvisionnements énergétiques s'est également posé ces questions.

Bérengère MESQUI, Commissariat général au développement durable

La crise énergétique nous a conduits à nous interroger sur la qualité de nos données. Plus précisément, avec la guerre en Ukraine, nous avons souhaité connaître notre degré de dépendance à l'égard de la Russie. Nous nous sommes alors rendu compte que nos données étaient limitées.

Concernant les approvisionnements en gaz, nous utilisons une enquête menée auprès des principaux importateurs de gaz. Nous les interrogeons sur la durée des contrats et sur l'origine du gaz. Cette démarche nous permet de disposer d'une bonne vision des pays d'origine. Il s'agit essentiellement de la Norvège, suivie par la Russie et par les Pays-Bas.

Une part de nos importations de gaz est néanmoins d'origine indéterminée. Elle représentait entre 15 % et 20 % jusqu'à présent. Nous sommes parvenus à affiner ce chiffre à 13 %. Nous sommes toutefois incapables de déterminer l'origine de ce gaz négocié sur les marchés. Nous ignorons si ces 13 % s'ajoutent aux 22 % de gaz russe ou pas.

Surtout, nos échanges avec Eurostat nous ont permis de constater que nos importations de certains pays ne correspondent pas aux exportations vers la France qu'ils déclarent. Ainsi les flux « miroirs » ne coïncident pas.

La problématique du pétrole a mis en évidence une dépendance de deuxième niveau. Nos importations de pétrole brut et de pétrole raffiné sont assez bien connues à partir des données des Douanes. Toutefois, dans le pétrole raffiné que nous importons, qui provient à 42 % d'Europe, une part correspond à du raffinage de pétrole brut russe.

Eurostat a entrepris des travaux à ce sujet pour tenter de qualifier la dépendance, non seulement au premier, mais au deuxième niveau. Ainsi, en 2020, notre dépendance envers la Russie, qui s'établissait à 13,3 % lorsqu'on ne prend en compte que la dépendance de premier niveau, s'élève en réalité à 17,6 % quand on s'intéresse à l'origine du pétrole brut qui a servi à nos importations de produits raffinés.

Ketty ATTAL-TOUBERT, Ministère de l'Économie – DGDDI - Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE)

Pour déterminer les échanges de biens à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne, le DSECE recourt respectivement à l'EMEBI (enquête statistique mensuelle sur les échanges de biens intra-UE) et aux données administratives de dédouanement. Pour le gaz, elle se réfère aux données de GRT et pour l'électricité de RTE.

Pour déterminer la « vulnérabilité » de nos approvisionnements énergétiques, nous nous sommes référés à la méthodologie définie par le FMI et mise en œuvre par la Direction générale du Trésor dans une étude de 2020 intitulée *Vulnérabilité des approvisionnements français et européens*. Le DSECE l'avait également utilisée et adaptée en juillet 2022 pour une analyse de la vulnérabilité de nos approvisionnements originaires de Chine.

Le concept de vulnérabilité repose sur deux critères :

- **le degré de concentration des pays fournisseurs des importations du produit** : plus nos approvisionnements se restreignent ainsi un petit nombre de fournisseurs, plus nous sommes vulnérables ;
- **le potentiel de diversification à court terme du produit** : nous examinons alors la dépendance de l'offre mondiale d'un produit à un nombre limité de pays fournisseurs afin de déterminer si nous serions en mesure de recourir à d'autres fournisseurs. La Direction générale du Trésor a retenu un seuil de vulnérabilité de 0,5. Il est assez élevé puisqu'il pourrait correspondre à la situation où deux principaux fournisseurs représentent 75 % des importations. Nous retiendrons probablement un seuil inférieur dans une étude que nous prévoyons de publier.

Le premier critère, l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI) appliqué aux importations s'établissait à 0,09 en 2022 pour le pétrole brut et à 0,08 pour le pétrole raffiné. Ce résultat étant inférieur à 0,5, nous ne serions pas en situation de vulnérabilité au regard du seuil retenu par la Direction générale du Trésor. Il convient toutefois de souligner que la part de marché de la Russie pour le pétrole raffiné n'est pas négligeable et s'élevait à 16,2 % en 2022. Or un embargo sur le pétrole russe a été instauré depuis décembre 2022 pour le pétrole brut et depuis février 2023 pour le pétrole raffiné, la France devra donc se réorienter vers d'autres fournisseurs pour ces produits.

Pour le gaz naturel liquéfié (GNL), l'indicateur est plus élevé. Il s'établit en général à 0,2 et a atteint 0,3 en 2022. En 2021, la part de marché de la Russie représentait 33,5 % contre 21,2 % pour les États-Unis. En 2022, cette dernière a atteint 49,9 % tandis que celle de la Russie s'est réduite à 16,9 %. Nous avons ainsi clairement procédé à un report de nos approvisionnements en GNL de la Russie vers les États-Unis. Nous avons ainsi clairement procédé à un report de la Russie vers les États-Unis.

Le GNL américain est néanmoins plus coûteux que le GNL russe. Ainsi la part de marché des États-Unis est plus élevée en valeur, mais la Russie demeure notre premier fournisseur en volume.

Le deuxième critère est plus complexe à calculer dans la mesure où nous devons recourir à des données internationales. En l'occurrence, nous avons utilisé la base pour l'analyse du commerce international (Baci) produite par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii) à partir des données Comtrade de la Division Statistiques des Nations Unies. Les données n'étaient disponibles que jusqu'en 2021. L'indice est à nouveau faible pour le pétrole brut à 0,07 et 0,05 pour le pétrole raffiné, mais un peu plus élevé pour le GNL (0,14).

Ces indicateurs présentent toutefois des limites dans la mesure où ils mesurent une substituabilité théorique. En pratique, le recours à d'autres fournisseurs peut renchérir la fourniture de ces biens. De plus, la substituabilité n'est parfois pas possible dès lors que ces produits transitent par des réseaux. En outre, nous n'intégrons pas les notions de capacités de production. Ainsi la France est exportatrice de certains produits énergétiques comme le pétrole raffiné et l'électricité.

Ces deux indicateurs ne sont ainsi qu'un élément d'une analyse plus globale et d'une expertise plus approfondie.

Béregère MESQUI, Commissariat général au développement durable

La crise ukrainienne et la mise en place du plan de sobriété nous ont mis au défi d'assurer un suivi en temps réel de notre consommation d'énergie. Outre la baisse de la consommation de -10 % prévue en France, les obligations européennes portaient sur :

- **le remplissage des stocks de gaz** : il devait représenter 80 % au début de l'hiver et 90 % les années suivantes ;
- **la réduction de la consommation de gaz et d'électricité** : elle était contraignante et représentait -15 % pour le gaz par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Elle s'établissait à -10 % pour l'électricité et pouvait être contraignante sous certains aspects.

L'administration a dû en conséquence répondre à des questionnaires additionnels d'Eurostat dans des délais plus réduits.

Nous avons collecté auprès des opérateurs des données hebdomadaires de consommation de gaz et d'électricité corrigées des variations climatiques. La collecte de données mensuelles de consommation ou de données relatives à l'évolution de la consommation par grand secteur reste en cours.

Ce second aspect est plus délicat, car les distributeurs d'énergie ne connaissent pas le secteur d'activité de leurs clients. Ils doivent remonter aux fournisseurs qui ont la connaissance du client. Néanmoins ces données sont parfois imprécises. Ainsi, quand une entreprise comme Dalkia assure le chauffage d'un hôpital ou d'une grande université, la consommation de ces établissements est *a priori* classée dans l'industrie.

Le suivi hebdomadaire de la consommation d'électricité et de gaz montre qu'entre le 1^{er} août 2022 et le 12 mars 2023, celle-ci a baissé de - 13,2 % en données brutes par rapport à l'hiver 2018-2019. La baisse a été plus importante pour le gaz avec - 17,7 % et moindre pour l'électricité à - 9,2 %. Non seulement un effort plus important a été consenti sur la consommation de gaz, mais celui-ci est plus « thermosensible ». Corrigée des variations climatiques (CVC), la diminution représente - 11,6 % au global. Les objectifs du plan de sobriété sont atteints à ce stade.

S'agissant du suivi européen de l'objectif de réduction de gaz, la France a enregistré une baisse de - 17 %. Notre pays n'a pas obtenu les meilleurs résultats au sein de l'Union européenne. Cette relative contre-performance s'explique par la mobilisation des centrales thermiques à gaz pour pallier l'arrêt de certains réacteurs nucléaires.

À plus long terme, nous aurons besoin de connaître plus précisément la consommation d'énergie par secteur, notamment dans le tertiaire. L'Ademe a certes développé une base pour la mise en œuvre du décret tertiaire. Toutefois seules les entreprises situées dans des bâtiments où les locaux tertiaires représentent plus de 1000 mètres carrés sont concernées. C'est pourquoi nous réfléchissons au lancement d'une enquête sur la rénovation dans le secteur tertiaire. Elle permettrait d'intégrer des questions sur la consommation d'énergie du secteur.

Sylvain MOREAU, Insee

En ce qui concerne l'Insee, l'EACEI a évolué et intègre à présent des questions sur les contrats et sur l'évolution des modes de production. Ces données seront disponibles à la fin de l'année. Pour le tertiaire, la question des sources à mobiliser se pose aussi, étant donné que l'impact des prix de l'énergie n'est pas le même suivant l'activité.

C'est pourquoi nous menons une réflexion avec la Dese (Direction des études et synthèses économiques de l'Insee) pour voir quelles sources mobiliser. On peut ainsi imaginer que certaines grandes surfaces sont impactées de manière assez sensible.

Autant le problème de l'échantillonnage est assez simple pour l'industrie qui est assez concentrée, autant d'autres secteurs requerront une identification préalable par codes APE.

Bérengère MESQUI, Commissariat général au développement durable

La crise a entraîné son lot de questions sur l'évolution des prix de l'énergie. Le SDES dispose de l'enquête semestrielle sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité. Elle fournit des niveaux de prix par tranche de consommation.

Les données sont transmises à Eurostat dans les trois mois. Pour répondre à la demande de la Commission européenne de disposer de rapports plus fréquents, nous examinons plusieurs possibilités, notamment l'utilisation de l'enquête Opise (observation des prix de l'industrie et des services) de l'Insee. Nous disposerions ainsi d'éléments intermédiaires entre deux enquêtes semestrielles.

Par ailleurs, Eurostat nous a demandé d'enrichir cette collecte d'informations avec des éléments sur les mesures de soutien telles le chèque énergie, l'aide aux copropriétés chauffées au gaz, le blocage des tarifs réglementés, etc.

Ces travaux sont en cours. Nous sommes notamment confrontés à un blocage avec les fournisseurs d'énergie, dont les systèmes d'information ne sont pas adaptés à notre collecte par tranche de consommation.

S'agissant du prix de l'électricité pour les entreprises, les entreprises qui consomment le moins paient le plus cher et *vice versa*. Les entreprises dont le prix a le plus progressé sont toutefois celles qui consomment le plus, qui sont davantage soumises aux fluctuations des prix du marché.

S'agissant du prix du gaz, le prix moyen a doublé entre le premier semestre 2021 et le premier semestre 2022. Les entreprises les plus consommatrices ont vu leurs tarifs quasiment tripler.

Sylvain MOREAU, Insee

S'agissant de l'Insee, l'ajout de questions dans les enquêtes de conjoncture, à la fin de l'année dernière, a permis d'obtenir des précisions sur le poids de la facture, sur la répartition entre électricité et gaz, sur le type de contrat, sur les échéances, sur les évolutions estimées pour 2022 et anticipées pour 2023 des prix unitaires, etc.

Nous avons aussi mis en place une enquête particulière auprès des fournisseurs d'énergie. Elle ne portait plus en effet sur les prix du passé comme auparavant, mais sur des tarifs prévisionnels. Nous avons aussi identifié quelques secteurs énergivores grâce à l'indice de la production industrielle.

J'ai évoqué le module *ad hoc* dans l'enquête de conjoncture. Il porte sur le champ de l'industrie et des services. Ils permettent de poser des questions qualitatives sur le comportement. Les premiers résultats sont parus en décembre. L'impact sur l'activité n'était pas guère sensible. Il était plus marqué dans les résultats publiés il y a quinze jours.

Concernant l'enquête auprès des fournisseurs d'électricité, nous récupérons déjà dans l'indice des prix à la production un certain nombre de tarifs sur des prestations. Nous avons longuement échangé à ce sujet avec EDF en octobre et novembre. Nous souhaitons notamment obtenir une estimation du nombre d'entreprises dont les contrats allaient être renégociés en 2022.

Nous avons finalement obtenu des données pour cette enquête qui présentait un caractère expérimental. Elle fait apparaître que l'évolution du prix n'a pas été trop importante pour le marché résidentiel du fait de l'existence d'un bouclier tarifaire. En revanche, l'accroissement est bien plus important pour le secteur marchand, tertiaire et agricole. Cette enquête pourrait être réitérée régulièrement dans les années à venir.

En parallèle, l'IPI examine, depuis octobre 2022 la façon dont l'activité des entreprises qui relèvent de secteurs très énergivores évolue. Jusque fin 2022, nous n'avons observé aucune évolution sensible. Depuis janvier 2023, la baisse est au contraire importante en lien avec la fermeture de chaînes de production et avec des changements d'activité. Ces nouveaux travaux ont fait l'objet d'un encadré spécifique dans la note de conjoncture.

Paul DUTRONC-POSTEL, Institut des politiques publiques

Je m'exprime au nom d'une équipe de l'Institut des politiques publiques qui travaille à l'évaluation de plusieurs grands types de politiques publiques visant à décarboner l'activité économique. Nous sommes très conscients et reconnaissons de la qualité des statistiques publiques. Mes remarques consisteront néanmoins en certaines critiques pour souligner les limites des informations disponibles.

Je mène actuellement un projet de recherche qui vise à analyser la politique de décarbonisation de l'industrie mise en place entre 2020 et 2022 dans le cadre de France Relance. Mes interrogations renouent ainsi avec celles que vous souleviez tout à l'heure : comment comprendre la transition énergétique des entreprises, comment l'évaluer, comment mesurer l'incidence des politiques publiques ?

L'outil que nous mobilisons le plus est l'EACEI. Nous sommes néanmoins confrontés à plusieurs difficultés :

- L'échantillonnage de l'enquête effectuée au niveau de l'établissement ne permet pas nécessairement d'avoir une mesure au niveau de l'entité de décision économique ;
- Le panel dépend aussi de cet échantillonnage au niveau de l'établissement. Il ne permet pas de bien suivre l'évolution longitudinale des choix de consommation énergétique d'une même entreprise ;

- Les délais de production des données posent également un problème. Par exemple, seul l'EACEI 2020 est disponible en 2023.

Permettez-moi aussi de formuler une observation sur Antipol et l'EACEI. Comme les données ne sont pas conjointes, elles renseignent, d'une part, sur les stratégies d'adaptation des entreprises au contexte énergétique, et, d'autre part, sur les consommations énergétiques, sans qu'il soit nécessairement possible d'établir un lien entre les deux.

Laurent BACH, Essec et Institut des politiques publiques

Pour répondre à nos questions sur la décarbonation et sur le ciblage des politiques fiscales en fonction de la performance environnementale des entreprises, nous avons envisagé plusieurs pistes d'amélioration.

L'enquête sectorielle annuelle contient de nombreuses questions sur la répartition des consommations intermédiaires des entreprises. Or les réponses à ces questions ne semblent pas toujours figurer dans les données fournies sur le CASD. Ainsi certaines réponses figurent dans l'enquête transport, mais pas dans l'enquête commerce. Une telle évolution serait d'autant plus utile que l'enquête EACEI est de très grande qualité, mais ne couvre que l'industrie.

Comme vous le savez, la demande sociale auprès des évaluateurs vise à obtenir des réponses rapides. Nous comprenons parfaitement que le temps de mise en qualité de l'enquête EACEI ne permette pas d'en disposer dans les mois qui suivent. Cela étant, à la suite de la COVID, les enquêtes dans l'industrie de 2020 avaient été rendues accessibles aux chercheurs dès août 2021, y compris celles de mars 2020. On pourrait imaginer que, lorsque notre société subit de tels « chocs », les enquêtes de conjoncture soient rendues accessibles plus rapidement aux chercheurs par l'intermédiaire du CASD.

Nous avons identifié un important changement de la qualité des données utilisées par le SDES concernant la consommation d'électricité et de gaz depuis les fournisseurs livrent des détails sur la géolocalisation. Nous les avons contactés pour obtenir des données de consommation d'entreprise. Nos interlocuteurs ne sont toutefois pas prêts à fournir des informations au niveau du siret ou du siren de l'entreprise cliente, que ce soit pour les chercheurs ou pour les ministères, alors même qu'un décret les contraint à obtenir le siren de la société consommatrice. Nous pourrions alors obtenir des données précises sans effectuer un sirenage des adresses qui présente une série de difficultés.

En dépit de données très détaillées, nous sommes ainsi incapables en l'état de déterminer si telle entreprise a consommé telle quantité d'électricité ou de gaz une certaine année. Pour les plus grands consommateurs, nous pourrions aussi disposer d'informations non seulement à la « maille » annuelle, mais à une « maille » plus détaillée. Cette précision serait très importante pour comprendre l'incidence de la crise énergétique, mais aussi l'empreinte carbone de l'entreprise.

Compte tenu de l'appareil législatif mis en place depuis les années 2015, nous n'avons pas l'impression que la source du problème pour l'obtention de ces données est technique. Ces pistes d'amélioration seraient à la fois positives pour les services la statistique publique et pour les chercheurs. Les données de consommation étant prélevées au point de livraison, elles pourraient en particulier être accessibles plus rapidement.

Nicolas ASTIER, École d'économie de Paris et École des Ponts

Permettez-moi également d'évoquer quelques pistes d'amélioration.

Je souhaiterais d'abord faire suite aux propos de Laurent Bach sur la consommation. En tant qu'ancien analyste à la Commission de régulation de l'énergie, j'observe que les données de consommation de consommation sont à présent disponibles depuis le déploiement des infrastructures de mesure. Quand les opérateurs ont un intérêt à les partager avec l'administration, ils y veillent. Le blocage est donc institutionnel.

Dans les pays où les fournisseurs collaborent davantage avec les chercheurs, de nombreuses autres données sont disponibles. Ce métier va toutefois être bouleversé par la prochaine directive européenne. Dans quelques pays européens, nous avons assisté à des comportements de « *hit & run* », avec des fournisseurs qui n'ont pas respecté leurs obligations et ont fait faillite. La remise en question qui en résulte peut constituer une fenêtre d'opportunité.

En outre, quand je vois dans votre graphique que le prix pour les entreprises peut parfois atteindre 250 euros du mégawattheure, on peut imaginer qu'il en résultera une forte augmentation de l'autoconsommation. J'ignore dans quelle mesure nous pourrions suivre ces changements.

Sylvain MOREAU, Insee

Pour avoir dirigé le SDES pendant huit ans, je confirme que la mise à disposition des données de consommation n'est pas empêchée par des « problèmes techniques ». Ainsi, au moment de l'arrivée des compteurs Linky, il y a dix ans, nous ne pouvions pas avoir accès à leurs données. De même, les sources fiscales étaient moins accessibles, il y a vingt ans. Débloquer ces verrous requiert beaucoup de temps et un important *lobbying*.

En réponse à vos suggestions, j'insiste sur le fait qu'un problème majeur auquel nous sommes confrontés pour établir des statistiques concernant les entreprises réside dans la différence entre l'unité de collecte et l'unité d'analyse. Or, pour l'EACEI, l'unité de collecte pertinente est l'établissement.

Paul DUTRONC-POSTEL, Institut des politiques publiques

Absolument, je faisais toutefois référence à l'unité d'échantillonnage. Disposer de la couverture de la consommation de l'unité de décision économique pertinente présenterait toutefois un intérêt considérable.

Sylvain MOREAU, Insee

Nous pourrions en discuter.

Concernant Antipol et l'EACEI, il est normal que vous soyez confrontés à des difficultés pour récupérer ces données en raison de la coordination négative des échantillons. Je ne pense pas que nous puissions faire grand-chose.

S'agissant des délais de production des données, j'entends vos propos. Il me semble toutefois que nous avons progressé. Je souhaiterais que l'EACEI 2022 soit disponible à la fin de l'année.

Christine CHAMBAZ, Insee - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)

Nous pourrions rendre plus vite disponibles de premiers résultats, même provisoires. Le temps de transformer la base et de la mettre à disposition prend malheureusement plus de temps. *Insee Résultats* devant être publié le 12 avril, les éléments pour 2021 devraient être disponibles prochainement.

Bérengère MESQUI, Commissariat général au développement durable

S'agissant des données locales d'énergie, nous progressons année après année. Cela étant, comme la loi n'impose pas jusqu'à présent aux fournisseurs de transmettre le siren, nous ne disposons pas de l'information.

Sylvain MOREAU, Insee

À ma connaissance, le décret dans sa dernière version leur impose précisément cette obligation. Enedis avait obtenu cette évolution à la suite des difficultés rencontrées par leurs services. Le gestionnaire de réseau collecte à présent auprès des fournisseurs le siren du point de livraison.

Bérengère MESQUI, Commissariat général au développement durable

Ces données ne sont pas transmises à ce stade. Elles devraient l'être pour 2022.

S'agissant de la maille infra-annuelle, les distributeurs demandent les données aux fournisseurs de façon annuelle. Ils ne fournissent donc des informations plus précises qu'à condition que nous insistions. Durant la crise, ils nous ont aidés, car ils avaient également intérêt à communiquer sur les baisses de consommation.

S'agissant des données des compteurs Linky et Gazpar, nous sommes parvenus à faire publier un arrêté. Nous allons finalement récupérer les données de consommation individuelles et mensuelles d'un million de

ménages à des fins d'évaluation des travaux de rénovation énergétique. Trois ans ont été nécessaires pour faire aboutir le projet.

Nous discutons récemment avec Enedis de la possibilité de mettre davantage de données à disposition des chercheurs. Or les données de consommation sont la propriété du consommateur. Tant que l'utilisateur n'a pas activé l'option concernée, le gestionnaire ne collecte pas les données infra-journalières. De plus, pour transmettre ces informations, il faut un accord explicite du consommateur.

Pour l'utilisation du numérique en faveur de la transition écologique, un chantier est toutefois lancé dans le cadre de France Nation verte. Cette question de la facilité de transmission des données de consommation sera nécessairement soulevée.

Sylvain MOREAU, Insee

Les petites entreprises et le commerce sont-elles plus ouvertes à être proactifs pour le partage de ces données ?

Bérengère MESQUI, Commissariat général au développement durable

Non, de la même façon, ces données appartiennent au consommateur. Dans le cadre de la collecte des données locales, nous disposons des consommations annuelles pour les grandes entreprises, mais pas pour les petits professionnels.

Julien VALENTINO, Insee

S'agissant des modules ad hoc ajoutés aux enquêtes de conjoncture, les résultats sont en général publiés dans les *Notes de conjoncture* et nous nous efforçons de fournir les données agrégées d'intérêt en même temps que la publication de ces *Notes*. Tel a été le cas dans la *Note de conjoncture* de décembre dernier à propos des données d'enquêtes relatives à l'énergie. S'agissant des données individuelles, nous les mettons à disposition via le CASD une fois par an. J'ignore si ce calendrier annuel vient de nous ou du CASD. En tout cas, j'ai pris bonne note de votre demande. Nous allons examiner s'il est possible d'y répondre.

Paul DUTRONC-POSTEL, Institut des politiques publiques

Pour la CASD, certains producteurs mettent à disposition au fil de l'eau de premières versions, puis procèdent à un rattrapage et à la production d'une version définitive en fin d'année.

Julien VALENTINO, Insee

L'outil CASD devrait donc le permettre.

Avis

François GUILLAUMAT-TAILLIET, CNIS

Je vous donne lecture de l'avis de la commission :

« La crise énergétique qui a éclaté en 2022 dans le contexte de la guerre en Ukraine a fait ressortir l'importance d'un suivi fin de l'origine des consommations et des prix des différentes sources d'énergie pour piloter des politiques publiques. Ainsi, à la suite des fortes hausses de prix de l'énergie, l'INSEE a mis en œuvre en urgence fin 2022 une enquête sur l'impact prévisionnel des hausses de prix de l'électricité sur les dépenses en électricité des entreprises en 2023, dont les premiers résultats ont été publiés fin janvier.

Au-delà de cette mesure d'un choc conjoncturel, la statistique publique est saisie de trois enjeux principaux, décrire précisément l'origine de nos approvisionnements et évaluer la "vulnérabilité" de la France au regard de celle-ci ; suivre plus finement la consommation d'énergie des différents acteurs économiques (ménages, entreprises, collectivités) ; suivre l'évolution des prix et mesurer son impact sur l'activité. »

L'avis en lui-même est le suivant :

« La commission se félicite des éclairages d'ores et déjà apportés par la statistique publique sur les données relatives à l'énergie et elle encourage l'enrichissement des dispositifs déployés pour éclairer ce contexte de crise.

Dans cette perspective, la commission considère souhaitable de pérenniser la production et la diffusion des statistiques mises au point pendant la crise. Elle considère aussi que l'accès de ces données aux chercheurs doit être favorisé dans des délais raccourcis et qu'il est nécessaire de produire des données détaillées pour estimer, au niveau sectoriel et sur le territoire, la modification dans le temps des comportements de consommation et d'investissement des entreprises dans l'énergie et sa décarbonisation.

La commission soutiendra et suivra les initiatives visant à exploiter de nouvelles sources, qu'il s'agisse par exemple de reportages par les fournisseurs ou de données issues des compteurs d'énergie, dans le respect des textes réglementaires encadrant le traitement de ces données à des fins statistiques. »

L'avis est validé.

IV. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ (AO)

1. Avec présentation

Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM)

Benoît PENTINAT, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – SDES

Je vais vous présenter l'enquête sur le transport routier de marchandises (TRM) afin de solliciter le renouvellement de son avis d'opportunité.

La première enquête de ce type a été réalisée dans les années 1950. Le dispositif est toujours d'actualité dans la mesure où cette enquête demeure la seule source d'information relative aux niveaux d'activité du transport de marchandises par la route, que ce soit en compte propre ou pour le compte d'autrui. Le mode routier représentait 87 % du transport de marchandises en France en 2021.

Cette enquête s'effectue dans un cadre européen depuis 1978. Elle est régie par un règlement de 2012. Le dispositif est assez original puisque les résultats des autres pays européens sont mis à disposition des autorités statistiques nationales afin que chacun des pays membres puisse disposer d'une vision globale du TRM. Cette approche est importante compte tenu de la forte présence de certains pavillons étrangers, que ce soit pour le cabotage ou pour les transports internationaux.

L'enquête vise à remplir deux principaux objectifs :

- **suivre l'activité du pavillon français sur le territoire national et à l'étranger** : nous considérons aussi bien l'activité pour compte propre que pour compte d'autrui. Les principaux agrégats publiés au travers de cette enquête sont en tonne-kilomètre ou en tonnes. Ils permettent de décrire le secteur à travers à la fois un suivi conjoncturel, puisque nous publions des résultats trimestriels, mais également d'avoir une vision un peu plus structurelle, notamment en positionnant le pavillon français par rapport à ses concurrents européens. Le pavillon français occupe le quatrième rang européen derrière les pavillons polonais, allemand et espagnol ;
- **connaître les trajets par origine-destination et la nature des marchandises transportées** : ces informations sont mobilisées pour évaluer la part modale du routier dans le transport de marchandises. Ces trajets par origine-destination sont également mobilisés pour évaluer le potentiel de report modal sur certaines destinations longue distance. Ce besoin d'information s'inscrit donc dans la stratégie nationale du fret ferroviaire. La loi « Climat et résilience » vise comme objectif de doubler la part du ferroviaire à l'horizon de 2030. Les informations mobilisées au travers de l'enquête TRM servent à évaluer la part modale du routier et l'importance de son évolution au cours des années.

Nous disposons aussi d'informations au niveau régional, tant de la part des collectivités que des services déconcentrés, pour contribuer aux schémas régionaux d'aménagement, essentiellement les SRADDET (Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

L'unité statistique de l'enquête est le véhicule utilisé. Le champ est en conséquence constitué par l'ensemble des poids lourds (les tracteurs routiers et les camions de plus de 3,5 tonnes de moins de 25 ans), hors les véhicules de l'administration, les camions-écoles, les transports de fonds et les forains.

La base de sondage est issue du répertoire statistique sur les véhicules routiers (Rsvero). Nous extrayons tous les véhicules à jour de leur contrôle technique ou avec un retard modéré, soit environ 500 000 véhicules. Environ 65 000 véhicules sont interrogés chaque année. Nous demandons que le suivi de l'activité du véhicule soit assuré pendant une semaine. L'échantillon de 65 000 véhicules est ainsi réparti sur les 52 semaines de l'année, soit environ 1 300 questionnaires envoyés chaque semaine.

L'unité de collecte est l'entreprise qui utilise le véhicule. Nous opérons ainsi parfois en plusieurs vagues dans la mesure où le détenteur du véhicule, connu au moment du tirage de l'échantillon peut avoir revendu le véhicule ou être un loueur. Nous nous efforçons dès lors de capter l'entreprise utilisatrice durant la semaine d'interrogation.

La principale évolution de cette enquête, intervenue en 2020, concerne la façon dont est constituée la base du sondage. Avant la prise en compte du contrôle technique, elle était en effet « tronquée » puisque composée des seuls véhicules de plus de 15 ans, qu'ils soient à jour ou non de leur CT. Ce changement a permis non seulement de diminuer la taille de l'échantillon, qui est passé de 80 000 à 65 000 véhicules, mais aussi d'augmenter le champ des véhicules interrogés, en étant le champ aux véhicules de 16 à 25 ans. La part d'activité des véhicules les plus anciens est toutefois relativement faible.

Nous avons aussi procédé à quelques ajustements du champ de l'enquête, en écartant les véhicules de l'administration, et du plan de sondage, afin d'isoler les loueurs dont les plus importants possèdent 8 000 à 10 000 camions par entité. À la suite de ces évolutions, une rétopolation a été effectuée sur la période de 2014 à 2019 pour le champ des véhicules de 0 à 15 ans.

La collecte est dématérialisée. Nous interrogeons l'entreprise sur les différents trajets réalisés par le véhicule au cours de la semaine d'interrogation : les villes de chargement et de déchargement de la marchandise, sa nature, sa masse, sa dangerosité, la distance parcourue, etc. Nous demandons également à l'entreprise de renseigner ses trajets à vide.

Près de 20 000 entreprises ont été sollicitées dans le cadre de l'enquête TRM. Nous avons mis en place un processus de collecte spécifique avec les principaux loueurs de véhicules que nous sollicitons parfois pour plus d'une centaine de véhicules par an. Ils nous adressent la liste hebdomadaire de leurs locataires. Le taux de réponse excède 70 %.

Nous diffusons des publications trimestrielles à des fins conjoncturelles de suivi de l'activité. Nous publions également un bilan annuel sur le pavillon français, sur le transport de marchandises en France tous pavillons confondus (à partir des données d'Eurostat). Nous mettons également en ligne des données détaillées par origine-destination sur les parcours intrarégionaux. Ces données TRM sont mobilisées par le bilan annuel des transports.

Comme indiqué précédemment, le pavillon français occupe le quatrième rang en Europe. Par comparaison, le pavillon polonais se caractérise par une part à l'international extrêmement importante, puisque les deux tiers de son activité sont réalisés sur des trajets internationaux contre 7 % pour notre pays.

En France, le pavillon français assure 90 % des échanges en tonne-kilomètre. En revanche, pour les transports internationaux en Europe, plus de 90 % des transports sont réalisés par des pavillons étrangers.

Les différentes parts modales de transport de marchandises confirment que 87 % du transport de marchandises est effectué par la route. Le fret ferroviaire représente environ 11 % des échanges. La loi Climat et résilience fixe l'objectif de parvenir à 18 % à l'horizon de 2030.

Outre le suivi de la Stratégie nationale du fret ferroviaire, nous sommes sollicités dans le cadre de la Stratégie nationale logistique. Les régions font particulièrement appel à nos travaux dans le cadre des conférences régionales de la logistique qu'elles sont chargées d'organiser pour leurs projets d'aménagements.

Benjamin LEO, Comité national routier

Questionnez-vous les entreprises sur le mode de carburant utilisé ? Il est beaucoup question du développement de nouveaux carburants comme l'hydrogène.

Benoît PENTINAT, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – SDES

Nous demandons en effet aux entreprises quelle est la consommation de carburant de chacun de leurs véhicules. Ces informations sont mobilisées dans le bilan annuel de la circulation pour avoir une sorte d'équilibre entre les distances parcourues, la consommation unitaire de chaque véhicule et la consommation de carburant.

En termes de suivi des motorisations du parc, l'enquête TRM n'est pas forcément mobilisée, mais davantage ce répertoire statistique sur les véhicules routiers. Comme la carte grise mentionne la source d'énergie du véhicule, le bilan annuel nous permet de suivre le verdissement du parc des poids lourds.

Benjamin LEO, Comité national routier

Vous disposez d'informations sur le nombre de véhicules, mais pas sur les kilomètres parcourus.

Benoît PENTINAT, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – SDES

Concernant les kilomètres parcourus, nous mobilisons annuellement les contrôles techniques. Les distances parcourues multipliées par les consommations unitaires nous permettent d'établir des consommations de carburant théoriques que nous mettons en parallèle des livraisons de carburant.

Paul DUTRONC-POSTEL, Institut des politiques publiques

J'ai souhaité dernièrement avoir accès à ces données. J'ai alors appris qu'elles n'étaient pas portées au CASD.

Benoît PENTINAT, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – SDES

Les données TRM ne sont pas encore versées au CASD mais peuvent être mobilisées pour des travaux de recherche après avis du comité du secret. Nous visons à les verser prochainement au CASD. Pour Rsvero, la démarche est plus compliquée dans la mesure où cette base de données compte plusieurs dizaines de millions d'enregistrements.

La commission valide l'opportunité de l'enquête TRM.

Enquêtes de conjoncture

Julien VALENTINO, Insee

Je vais vous présenter les huit enquêtes de conjoncture auprès des entreprises pour lesquelles nous demandons le renouvellement de l'opportunité.

Ces huit enquêtes ont toutes plusieurs dizaines d'années d'ancienneté et des rythmes d'interrogation différents (mensuels, bimestriels, trimestriels). La plus ancienne, l'enquête de conjoncture dans l'industrie, est mensuelle. Elle interroge le plus gros échantillon.

Dans l'industrie du bâtiment, l'enquête est aussi mensuelle et ne concerne que les entreprises de 11 salariés et plus. L'enquête dans l'artisanat du bâtiment porte sur les sociétés de moins de 10 salariés ; elle est trimestrielle, avec un échantillon plus petit. L'enquête dans les travaux publics est réalisée par la FNTF (Fédération nationale des travaux publics) ; elle est trimestrielle, mais avec une taille d'échantillon plus importante.

Dans le secteur tertiaire, l'enquête la plus importante porte sur les services ; elle est mensuelle. Les deux dernières enquêtes listées concernent le commerce : elle est mensuelle pour le commerce de détail et le commerce et la réparation de l'automobile et bimestrielle pour l'enquête sur le commerce de gros.

Par rapport à la précédente demande d'avis d'opportunité de 2018, nous signalons la disparition de l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie, tant en France qu'en Europe.

Parmi ces huit enquêtes, cinq sont européennes. En revanche, à la différence d'autres enquêtes du système de statistique publique européen, elles ne sont pas encadrées par un règlement européen piloté par Eurostat. Elles s'inscrivent dans le *Joint Harmonised European Union Programme of Business and Consumer Surveys* (BCS), créé en 1961 et piloté par la direction générale des affaires économiques et financières (DGECFIN) de la Commission européenne. Ces enquêtes constituent une aide au diagnostic conjoncturel de l'économie française et européenne dans les 32 pays concernés (les 27 pays membres de l'Union Européenne plus les pays candidats).

La Commission européenne publie tous les mois des résultats synthétiques avec des indicateurs de sentiments économiques et de perspectives d'emploi. Elle publie aussi les résultats de chacun des pays.

Une assez large partie des questionnaires émane donc des exigences européennes : d'une question sur trois à trois questions sur quatre. Ils interrogent le plus souvent les entrepreneurs sur des tendances passées et futures à un horizon de trois mois. On s'intéresse à l'activité, à la production, à l'emploi, aux commandes, aux prix, aux investissements, aux stocks, etc.

Le calendrier de production est assez dense, car mensuel. Pour un mois donné de publication, les entreprises interrogées peuvent nous répondre pendant un mois. Les réponses qui nous parviennent avant notre période de calcul et d'analyse sont directement intégrées à la publication du mois. D'éventuelles révisions sont effectuées lorsque l'indice est de nouveau publié le mois suivant en intégrant les réponses reçues postérieurement à sa première publication.

Toutes ces enquêtes sont publiées sur le site de l'Insee en plus de celui de la Commission européenne. Pour notre part, nous les publions dans la collection « Informations rapides ». Nous alimentons également la base de données macroéconomiques du site.

L'objectif est, pour une interrogation mensuelle, que le questionnaire soit le plus léger possible. La démarche est facilitée dans la mesure où nos interrogations portent sur l'opinion. Elles se veulent simples et rapides à répondre. Nous parvenons ainsi à établir un « solde d'opinion » et à établir des « climats » qui retracent la conjoncture.

Le climat de l'emploi est ainsi issu de cinq de nos enquêtes : l'industrie, les services, l'industrie du bâtiment, le commerce de détail et le commerce de gros. Le climat des affaires est construit sur la base des seules opinions relatives à l'activité ou aux commandes.

La courbe de la croissance du PIB en glissement annuel présente une corrélation avec celle du climat des affaires. Nous parvenons ainsi à estimer une croissance du PIB et à réaliser des prévisions de court terme avant que les agrégats trimestriels ne soient connus.

Différentes évolutions sont intervenues au cours des cinq dernières années. Comme indiqué précédemment, l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie a pris fin sous cette forme en 2021. En contrepartie, dans le cadre de l'harmonisation européenne, de nouvelles questions qualitatives sur les investissements ont été introduites au sein des enquêtes de conjoncture dans l'industrie et des services. L'Europe a également incité à l'introduction dans les cinq enquêtes européennes d'un indicateur de l'incertitude économique ressentie par les entreprises.

Afin d'évaluer les conséquences sur les entreprises des chocs exogènes subis par l'économie ces dernières années, nous avons introduit temporairement certaines questions dans nos enquêtes. Elles ont pu porter sur les conséquences du Brexit, de la Covid, de la hausse des prix de l'énergie.

Des travaux de méthodologie ont également porté sur les méthodes de correction de la non-réponse. D'autres sont en cours et portent notamment sur les deux enquêtes non obligatoires relatives à l'artisanat du bâtiment et à la promotion immobilière.

De même que les climats présentent un intérêt pour leur pouvoir prédictif, il en va de même pour les soldes d'opinion vis-à-vis de différents agrégats trimestriels. Ces données permettent d'alimenter différents modèles économétriques désignés sous le terme d'« étalonnages ». Nous les utilisons pour alimenter les

notes et points de conjoncture publiés par l'Insee. Ces données sont également utilisées par d'autres conjoncturistes.

Nous profitons également de l'ajout temporaire de certaines questions dans les enquêtes afin de quantifier différents thèmes : l'impact des prix de l'énergie, les difficultés d'approvisionnement, les difficultés de recrutement et l'évolution des salaires.

Par exemple, d'octobre 2020 à décembre 2021, de nouvelles questions thématiques trimestrielles sur les répercussions de la crise sanitaire ont été posées. L'interrogation concernait trois enquêtes : dans l'industrie, dans l'industrie du bâtiment et dans les services. Autre exemple, depuis novembre 2022, nous interrogeons les entreprises sur leur réaction au contexte énergétique actuel.

La commission valide l'opportunité des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises.

2. Sans présentation

L'avis d'opportunité est validé pour les quatre enquêtes suivantes :

- l'enquête « Fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques » ;
- l'enquête « Réseaux d'enseigne du commerce de détail et des services » ;
- l'enquête « Cheptels ovin, caprin et porcin » ;
- l'enquête « Aquaculture ».

3. Prolongation d'avis d'opportunité

Enquête Observation des prix de l'industrie et des services (Opise)

Alain JACQUOT, Insee

Cette enquête avait bénéficié d'un avis d'opportunité pour cinq ans en 2018. Il devrait donc être renouvelé en 2023. Toutefois, un changement de base est prévu début 2024 et nous sommes confrontés à une importante surcharge de travail liée à la conjoncture.

Nous sommes en effet plus sollicités que d'ordinaire avec notamment deux enquêtes supplémentaires sur l'énergie et sur le coût des matériaux. La situation perdurera dans les prochains mois avec la présentation d'un point sur l'évolution en 2022.

Ces développements obèrent notre capacité à produire les documents nécessaires pour passer devant le comité du label d'ici à la fin de l'année. C'est pourquoi nous sollicitons la prolongation de l'avis d'un an.

La commission valide la prolongation d'un an de l'opportunité de l'Enquête « Observation des prix de l'industrie et des services » (Opise).

Enquête sectorielle annuelle (ESA)

Sylvain MOREAU, Insee

La réflexion que nous menons sur les questionnaires de l'ESA et sur l'interrogation globale nous conduit à envisager une réingénierie avec les SSM responsables de l'ancien questionnaire, c'est-à-dire le SDES pour la construction et les transports, le SSP pour les IA. Nous sollicitons en conséquence un délai d'un an.

La commission valide la prolongation d'un an de l'opportunité de l'Enquête sectorielle annuelle (ESA).

4. Nouvelle enquête avec avis d'opportunité donné en urgence

La commission valide l'opportunité de l'Enquête sur l'impact prévisionnel des hausses de prix de l'électricité sur les dépenses en électricité des entreprises en 2023.

La séance est levée à 17 heures 10.

Tous les documents sont disponibles sur le site cnis.fr à la [page de la commission](#).

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

[Commission Entreprises et stratégies de marché - Bilan 2022 des producteurs de la statistique publique](#)

[Commission Entreprises et stratégies de marché - Programme de travail 2023 des producteurs de la statistique publique](#)

[Enquête sur l'impact prévisionnel des hausses de prix de l'électricité sur les dépenses en électricité des entreprises en 2023 - Fiche descriptive](#)

[Enquête sur l'impact prévisionnel des hausses de prix de l'électricité sur les dépenses en électricité des entreprises en 2023 - Décision d'opportunité](#)

[Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises \(TRM\) pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête sur les réseaux d'enseigne du commerce de détail et des services pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquêtes sur les cheptels ovin, caprin et porcin pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête sur la fréquentation des hébergements collectifs touristiques pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête annuelle aquaculture pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête de conjoncture dans les services pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête de conjoncture dans le commerce de détail et la réparation automobile pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête de conjoncture dans l'industrie pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête de conjoncture dans l'industrie du bâtiment pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête de conjoncture dans le commerce de gros pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête de conjoncture dans les travaux publics pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête de conjoncture dans la promotion immobilière pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

[Enquête de conjoncture dans le bâtiment pour examen d'opportunité - Fiche descriptive](#)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

[Commission Entreprises et stratégies de marché - Programme de travail 2023 de la statistique publique - Diaporama](#)

[Commission Entreprises et stratégies de marché - Bilan du moyen terme 2019-2023 - Cnis - Diaporama](#)

[Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises \(TRM\) - SDES - Diaporama](#)

[Enquêtes de conjoncture - Insee - Diaporama](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS »

Avis d'opportunité d'enquêtes

Enquête de fréquentation des hébergements collectifs touristiques

Enquête Réseaux d'enseigne du commerce de détail et des services

Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises ((TRM)

Enquête Aquaculture

Enquêtes Cheptels ovin, caprin et porcin

Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment

Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles

Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie

Enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière

Enquête mensuelle de conjoncture dans les services

Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de fréquentation des hébergements collectifs touristiques

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante
Périodicité : enquête mensuelle
Demandeur : ministère de l'Économie et des Finances - Insee

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête de fréquentation des hébergements collectifs touristiques.

Cette enquête concerne trois types d'hébergements : hôtels, campings et autres hébergements collectifs touristiques (AHCT), qui faisaient l'objet de trois enquêtes distinctes jusqu'en 2018. Son objectif est l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans les hébergements collectifs par type d'hébergement et par type de zone. L'enquête s'intéresse également à la structure de la clientèle, notamment le pays de résidence (en France ou à l'étranger en détaillant le pays ou la zone géographique). Les informations sont produites au plan national, régional, voire départemental.

L'enquête permet de répondre au règlement européen (UE) n° 692/2011 du 6 juillet 2011, relatif aux statistiques européennes sur le tourisme. Elle est une des composantes du système d'information de l'Insee sur l'offre et la fréquentation en matière d'hébergements collectifs touristiques. Elle est menée en étroite coordination avec les acteurs nationaux et régionaux du tourisme, de façon à fédérer autant que possible, aussi bien au niveau national que régional, les initiatives en ce domaine, et à éviter toute redondance.

Les sources administratives (fiscales) ou les enquêtes de la statistique publique (ESA – enquête sectorielle annuelle) sur ce champ ne fournissent pas les données de fréquentation par établissement demandées dans le règlement européen mais seulement des données comptables par unité légale. Les autres enquêtes existantes au niveau national concernent l'aspect demande (dépenses touristiques). Il n'existe pas d'autre enquête portant sur l'offre.

Les unités enquêtées sont les établissements. Le champ de l'enquête est constitué par les hôtels touristiques ayant au moins 5 chambres, les campings disposant d'au moins 10 emplacements dont au moins un emplacement loué à la clientèle de tourisme-passage (ce qui exclut les campings à vocation exclusivement résidentielle) et les AHCT, notamment les résidences de tourisme, les villages de vacances, les auberges collectives. Le champ géographique de l'enquête est la France y compris les Drom (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte). Le taux de sondage est de 64 % en 2023.

L'enquête est mensuelle et les réponses sont obtenues selon cinq modes de collecte, dont trois dématérialisés, fortement encouragés :

- saisie en ligne sur Internet (*via* l'application Coltrane) ;
- réponse centralisée : fichier transmis par une enseigne, comportant le détail des informations pour chacun de ses établissements ;
- fichier établi par un logiciel de gestion et déposé par l'établissement sur le site de dépôt de fichiers ;
- questionnaire papier, image du questionnaire en ligne ;

- édition papier à partir du logiciel de gestion transmise par l'établissement le plus souvent par mail, éventuellement par fax ou voie postale.

L'Insee réunit chaque année un comité de concertation des statistiques du tourisme (CCST), composé de représentants de l'institut, des services statistiques ministériels contribuant à la production de statistiques sur le tourisme, et des principaux acteurs nationaux du tourisme : DGE (Direction générale des entreprises), Atout France, fédérations professionnelles concernées et représentants des comités départementaux et régionaux du tourisme (ADN Tourisme).

Les données provisoires sont diffusées entre le 1^{er} et le 05 du mois M+2 (<M +35 jours). Les résultats définitifs sont établis au cours de la dernière semaine du mois M+2 (<M + 60 jours).

Les résultats mensuels sont fournis à Eurostat et font l'objet, au niveau national, d'analyses sur le tourisme et les activités caractéristiques du tourisme. Des tableaux de données, des synthèses et des analyses sont mis à disposition sur le site Internet de l'Insee.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2024 à 2028 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Réseaux d'enseigne du commerce de détail et des services

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante
Périodicité : enquête annuelle
Demandeur : ministère de l'Économie et des Finances - Insee

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet de l'enquête sur les réseaux d'enseigne du commerce de détail et des services présenté par la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee. La demande concerne le renouvellement de l'opportunité d'une enquête ayant obtenu l'avis de conformité en 2018 pour une durée de cinq ans.

L'organisation en réseaux d'enseigne est un élément central de la description de l'équipement commercial et de la structuration des services aux particuliers. L'objectif de l'enquête est de quantifier le poids des réseaux au sein des différents sous-secteurs du commerce et des services, et de mesurer la spécificité des établissements affiliés (localisation, taille, emploi) par appariement avec des sources d'information complémentaires. L'enquête vise également à apprécier la diversité des modes d'organisation entre établissements affiliés et têtes de réseau (succursale, franchise, groupement, etc.). À cette fin, elle recueille le contour de ces réseaux d'enseigne, c'est-à-dire l'identifiant et l'adresse des établissements membres, ainsi que leurs liens avec la tête de réseau. Elle doit ainsi permettre de construire un dispositif d'observation sur les réseaux d'enseigne, à l'image de ce qui existe pour les groupes avec le dispositif Lifi (liaisons financières). Il n'existe pas de fichier administratif ni d'autre enquête de la statistique publique sur ce thème.

L'enquête, réalisée en France (y compris DOM) auprès des têtes de réseau (unités légales) sur l'ensemble de leurs points de vente, portera pour les prochaines années sur le commerce de détail, l'artisanat commercial, le commerce automobile (divisions 10, 45, et 47 de la NAF-rév. 2) et les services marchands (sections I à S, hors sections K, O). L'enquête est exhaustive à partir d'un seuil de nombre d'établissements en réseau, qui sera défini en fonction du secteur d'activité.

La collecte, annuelle, est réalisée par voie dématérialisée (à partir d'un service de « retrait-dépôt » de fichiers, développé par l'Insee, qui permet aux entreprises enquêtées de retirer puis déposer sur un site sécurisé les fichiers contenant les réponses à l'enquête).

Un comité de concertation a été mis en place au printemps 2022. Présidé par la cheffe du département des Synthèses sectorielles de l'Insee, il rassemble des représentants d'organisations professionnelles dans le domaine, des universitaires, des représentants d'organismes consulaires, des administrations et l'Insee.

Les fichiers issus de l'enquête sont utilisés pour les études des divisions Commerce et Services. Les études tirées des enquêtes annuelles (de type *Insee Première* ou *Insee Focus*) sont présentées en Commission des comptes de la Nation. Les fichiers d'enquête seront également mis à disposition de chercheurs.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2024 à 2028 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : permanente

Demandeur : ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Commissariat général au développement durable (CGDD), service des données et études statistiques

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (enquête TRM).

L'objectif de l'enquête est de mesurer le transport routier de marchandises français pour le propre compte des entreprises ou pour le compte d'autrui, sur le territoire national et à l'étranger. Cette enquête s'inscrit dans le cadre du règlement européen 70/2012.

Le champ de l'enquête est constitué des poids lourds immatriculés en France métropolitaine, camions et tracteurs routiers de moins de 25 ans, hors véhicules de l'administration, auto-écoles, transports de fond, entreprises de spectacles vivants et manèges. L'enquête est effectuée par sondage. L'échantillon est tiré à partir du répertoire statistique des véhicules routiers, qui est alimenté à partir des informations issues du système d'immatriculation des véhicules transmises par le ministère de l'Intérieur et des contrôles techniques des véhicules. L'échantillon a été réduit à 65 000 véhicules depuis 2020. Il est renouvelé par moitié chaque année, selon un plan de sondage à probabilités inégales basées sur l'activité (APE) du propriétaire et l'âge du véhicule. La collecte de l'enquête se fait principalement par voie électronique. L'utilisateur du poids lourd est interrogé sur l'activité de son véhicule avec ses remorques ou semi-remorques éventuelles pendant une semaine déterminée. L'échantillon est réparti sur les semaines de l'année. La collecte est donc étalée sur toute l'année pour tenir compte des phénomènes saisonniers.

Les variables collectées dans le questionnaire visent principalement à décrire les trajets parcourus par origine-destination : kilométrage du véhicule en charge ou à vide, poids et nature des marchandises transportées, type de conditionnement, type de trajet (pour compte propre ou compte d'autrui).

Les résultats servent à l'analyse économique du secteur (suivi conjoncturel, comptabilité nationale). Ils permettent également de mesurer annuellement la part du mode routier dans le transport de marchandises en France, qui s'établit en 2021 à près de 90 %. Compte tenu de l'importance de ce mode de transport, les résultats de cette enquête constituent un outil central pour la définition et le suivi des politiques publiques du fret et de la logistique. La mesure des flux de marchandises par origine-destination contribue à éclairer les politiques publiques dans la gestion des infrastructures (analyse du potentiel de report modal dans la stratégie nationale du fret ferroviaire par exemple) mais aussi dans le domaine de la logistique dans le cadre de l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

Les données trimestrielles et annuelles sont transmises à Eurostat et à l'Insee. Les résultats trimestriels font l'objet de publications et un bilan annuel est établi en fin de collecte au cours du deuxième trimestre suivant l'année d'observation. Un bilan annuel du transport routier de marchandises européen est diffusé l'année suivant l'année d'observation, selon la date de disponibilité des données. Ces données et publications sont mises en ligne sur le site du SDES, service statistique du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Elles sont présentées à la formation permanente Transports de la Commission de l'économie du développement durable (CEDD) au mois d'octobre suivant l'année d'observation.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2024 à 2028 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Aquaculture

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : annuelle

Demandeur : ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire – Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête statistique annuelle sur l'aquaculture.

L'objectif de l'enquête est de dénombrer les entreprises d'aquaculture en eaux douce et salée, d'estimer les productions annuelles vendues en quantités et valeur, et d'évaluer l'emploi concerné en nombre et équivalent temps plein. Elle répond au règlement du Parlement européen n°762/2008 relatif à la communication de statistiques sur l'aquaculture par les États membres.

L'enquête annuelle porte sur les entreprises réalisant une activité de production aquacole quel que soit le stade d'élevage ou de culture : conchyliculture, pisciculture en eaux de mer et douce (bassins ou étangs), culture d'algues et de cyanobactéries. Pour la conchyliculture et la pisciculture, seules les productions à destination de la consommation humaine sont collectées. Pour la culture d'algues et de cyanobactéries, toutes les entreprises sont enquêtées quelle que soit la destination des ventes.

L'enquête est exhaustive, auprès d'environ 3 300 entreprises en tant qu'unité légale, avec un nombre très restreint d'entreprises groupées dont la gestion ou l'activité commerciale ne peut être distinguée. Le champ de l'enquête est la France entière.

L'enquête « Aquaculture » est annuelle et intervient au cours du deuxième trimestre de l'année civile suivant l'année de référence d'activité pour permettre aux entreprises d'établir leur bilan comptable et respecter les délais liés aux obligations européennes et engagements internationaux.

Un courrier est adressé aux enquêtés avec des paramètres de connexion sur un site dédié leur permettant de répondre au questionnaire. Si nécessaire, des relances par courrier, courriel et SMS sont effectuées. Des relances téléphoniques sont également organisées en traitant en priorité les plus grandes entreprises non répondantes. La saisie du questionnaire peut à la demande de l'entreprise être assurée par un gestionnaire au cours d'un entretien téléphonique. Les entreprises peuvent également répondre en remplissant un questionnaire papier si elles le demandent.

Aucun appariement des réponses pour la production ou l'emploi n'est effectué avec d'autres sources administratives.

L'exploitation des résultats est effectuée par le SSP. En plus de permettre de répondre aux règlements statistiques de la Commission européenne, de la FAO et de l'OCDE, les résultats de l'enquête sont diffusés chaque année sur le site Agreste du SSP dans un numéro de la collection *Chiffres & données* et peuvent faire l'objet d'une étude synthèse (4 pages) dans la collection *Primeur*.

D'autres statistiques au niveau France entière, régions et départements sont également produites, mais suivant le secteur concerné (conchyliculture, salmoniculture, pisciculture en eau de mer...), certains regroupements sont effectués pour respecter le secret statistique. Ces résultats sont ensuite communiqués aux services de la Dgampa (Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture) et aux instances professionnelles.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une période allant de 2024 à 2028 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes Cheptels ovin, caprin et porcin

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : annuelle ou semestrielle

Demandeur : ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire – Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête sur les cheptels ovin, caprin et porcin.

Les enquêtes « Cheptels » s'inscrivent depuis 1993 dans le cadre de règlements européens. Depuis 2009, le règlement (CE) 1165/2008 du 19 novembre 2008 définit les éléments à communiquer à Eurostat quant aux effectifs des cheptels bovins, ovins, caprins et porcins de chaque État membre ainsi que le calendrier de transmission des données, les informations demandées pouvant être issues d'enquêtes statistiques ou de sources administratives.

Pour chaque espèce (bovine, ovine, caprine et porcine), il s'agit de déterminer les effectifs présents à une date donnée, par catégorie, par type d'élevage (lait ou viande), par destination des animaux (renouvellement ou boucherie). La connaissance de ces données permet de réaliser des estimations de production transmises à Eurostat. Le recours à partir de 2010 à la base de données nationale d'identification (BDNI) a permis, pour le suivi des cheptels bovins, de supprimer l'enquête auprès des exploitations bovines. Pour les cheptels ovins, caprins et porcins, la BDNI n'est pas encore suffisamment fine au niveau géographique et des catégories d'animaux pour être substituée aux données d'enquêtes. Le recours à cette source permet par contre la mise à jour de l'univers dans lequel sont tirés chaque année les échantillons des enquêtes Cheptels ovin, caprin et porcin.

Les enquêtes concernent les exploitations agricoles de France métropolitaine et des DOM. La collecte a lieu une fois par an pour les ovins et caprins (novembre) et deux fois par an pour les porcins (mai et novembre). La collecte est réalisée par téléphone par des agents des Services régionaux de l'information statistique et économique (Srise) des Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draf). La durée de l'entretien est estimée à environ 10 minutes.

Pour les trois enquêtes ovines, caprines et porcines, un échantillon d'environ 10 000 exploitations est tiré dans le fichier du recensement agricole 2020, mis à jour par les enquêtes sur les structures des exploitations agricoles (Esea) et la BDNI. Le champ logique et géographique doit permettre de couvrir au moins 95 % du total des animaux de chaque espèce, estimé lors du recensement agricole de 2020. Ce taux de couverture est défini par le règlement (CE) 1165/2008 .

Les enquêtes « Cheptels » sont présentées chaque année lors des comités de concertation (Cocosa) au cours de laquelle le SSP présente son programme de travail à ses partenaires : utilisateurs internes (autres directions du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, autres ministères, FranceAgriMer, Insee, ...) et utilisateurs externes (organisations professionnelles, instituts techniques, chercheurs, ...).

Les résultats des enquêtes « Cheptels » sont communiqués à Eurostat pour diffusion et utilisés par les Srise pour l'établissement des résultats de la statistique agricole annuelle (SAA). Ils font l'objet de diffusion sous forme de publications mises en ligne sur le site Agreste du SSP.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ces enquêtes.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2024 à 2028 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante
Périodicité : trimestrielle
Demandeur : ministère de l'Économie et des Finances - Insee

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des petites entreprises du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision économique à court terme.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente ou prochaine de leur activité et de leurs effectifs, sur leurs investissements et leur trésorerie.

Il s'agit d'une enquête complémentaire de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment. Elle est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 1 500 entreprises d'au plus 10 salariés.

La collecte s'effectue par Internet avec possibilité de réponse par voie postale de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2024 à 2028 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante
Périodicité : mensuelle
Demandeur : ministère de l'Économie et des Finances - Insee

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des détaillants, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles a pour objet de transcrire l'opinion des chefs d'entreprises sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité, sur l'évolution récente ou prochaine de leurs ventes, le niveau de leurs stocks, leurs intentions de commandes, l'évolution de leurs effectifs ainsi que celle de leurs prix de vente. Les chefs d'entreprise fournissent également une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 3 000 entreprises. Toutes les entreprises, hors hypermarchés, de plus de 100 salariés sont interrogées ainsi que tous les hypermarchés de plus de 300 salariés.

La collecte s'effectue par Internet avec possibilité de réponse par voie postale sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2024 à 2028 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante
Périodicité : bimestrielle
Demandeur : ministère de l'Économie et des Finances - Insee

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de gros à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des grossistes.

L'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros a pour objet de transcrire l'opinion des grossistes sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente ou prochaine de leurs ventes et de leurs approvisionnements, le niveau de leurs stocks, les perspectives générales d'activité, l'évolution des effectifs ainsi que celle des prix. Les grossistes fournissent également une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement de leur clientèle.

L'enquête est une enquête complémentaire de l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles. Elle est réalisée tous les deux mois auprès de 3 000 grossistes. Toutes les entreprises d'au moins 200 salariés sont interrogées.

La collecte s'effectue par Internet avec possibilité de réponse par voie postale de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2024 à 2028 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante
Périodicité : mensuelle
Demandeur : ministère de l'Économie et des Finances - Insee

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des entreprises de 11 salariés ou plus du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision économique à court terme sur le secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente et prochaine de leur production et de leurs effectifs, leurs carnets de commandes, les goulots de production qu'ils rencontrent, les difficultés de recrutement, la tendance des prix, etc. Les chefs d'entreprise fournissent également des informations sur leurs investissements, l'évolution des délais de paiements de leur clientèle et une opinion sur leur situation de trésorerie.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 2 500 entreprises de plus de 10 salariés. Toutes les entreprises de plus de 500 salariés sont interrogées.

La collecte s'effectue par Internet avec possibilité de réponse par voie postale sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2024 à 2028 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante
Périodicité : mensuelle
Demandeur : ministère de l'Économie et des Finances - Insee

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité, la demande et les capacités de production dans l'industrie, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de la conjoncture industrielle, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des industriels sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Elle permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur industriel couvert, mais également d'expliquer cette tendance, ce qui est fondamental pour en anticiper les évolutions à court terme. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution de la production elle-même et le niveau de variables qui lui sont liées, telles que les carnets de commandes et les stocks.

L'enquête vise aussi à transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur la demande qui leur est adressée et sur leurs capacités de production. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la demande (passée et prévue, globale et étrangère) et de variables portant sur les goulots de production, l'évolution des effectifs, les capacités de production, les prix, les investissements, etc.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 4 000 entreprises industrielles de 20 salariés ou plus. Toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires sont interrogées. La collecte s'effectue par Internet avec possibilité de réponse par voie postale sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2024 à 2028 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante
Périodicité : trimestrielle
Demandeur : ministère de l'Économie et des Finances - Insee

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution des promoteurs immobiliers et du marché du logement neuf, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des promoteurs et plus largement du secteur du bâtiment.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans la promotion immobilière permet de transcrire l'opinion des promoteurs sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur le niveau de la demande en logements neufs, leurs perspectives de mises en chantier, leurs stocks de logements invendus, l'évolution du prix des terrains et des logements neufs, les moyens de financement consacrés à l'acquisition de logements.

Il s'agit d'une enquête complémentaire de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment. Elle est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 1 000 promoteurs immobiliers.

La collecte s'effectue par Internet avec possibilité de réponse par voie postale de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2024 à 2028 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle de conjoncture dans les services

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante
Périodicité : mensuelle
Demandeur : ministère de l'Économie et des Finances - Insee

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans les services.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des services, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision économique à court terme sur ce secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans les services a pour objet de transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les chefs d'entreprise interrogés donnent leur opinion sur l'évolution récente et prochaine de leur chiffre d'affaires, leurs prix de vente et leurs effectifs, la demande prévue, les perspectives générales d'activité du secteur. Ils fournissent également une opinion sur leur situation de trésorerie, l'évolution de leurs investissements. Ils donnent aussi une indication sur leurs difficultés de recrutement, leur sentiment général sur la situation globale de leur entreprise et les facteurs éventuels limitant son activité.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 4 500 entreprises des services et du transport routier de marchandises. Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 55 millions d'euros sont interrogées de manière systématique.

La collecte s'effectue par Internet avec possibilité de réponse par voie postale sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication des résultats (entre le 20 et le 25 du mois de l'enquête).

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les résultats sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2024 à 2028 (cinq années).



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : trimestrielle

Demandeur : Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), ministère de l'Économie et des Finances - Insee

Au cours de sa réunion du 30 mars 2023, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné l'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des travaux publics, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des entrepreneurs du secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Les entrepreneurs interrogés donnent leur opinion sur l'activité passée et future, les carnets de commandes, les délais de paiement, les évolutions passée et future des prix des marchés, l'évolution future des effectifs et les facteurs limitant l'activité.

L'enquête est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 2 000 entreprises de travaux publics.

La collecte s'effectue par voie postale et, depuis avril 2018, par Internet, le premier mois du trimestre de référence de l'enquête (soit janvier, avril, juillet, octobre). La FNTP assure le routage, la réception, la saisie et les contrôles des questionnaires. L'Insee effectue le calcul de désaisonnalisation des séries.

La FNTP est à la fois productrice de l'enquête, utilisatrice et diffuseur de ses résultats auprès de ses adhérents et des fédérations régionales du secteur des travaux publics.

La FNTP diffuse les résultats de l'enquête dans son *Bulletin de conjoncture* trimestriel. Les résultats détaillés pour la France sont disponibles en ligne sur le site Internet de la FNTP : <http://www.fntp.fr>.

L'Insee diffuse également les résultats dans une publication de la collection *Informations Rapides*, mise en ligne sur le site Internet de l'Insee. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site Internet de l'Insee depuis la banque de données macro-économiques (BDM).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour la période allant de 2024 à 2028 (cinq années).